

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR M^r. DE V.

N^{ro} XXVIII.

JUILLET 1790.

Dimanche 11.

Deuxième Lettre à l'auteur du Journal.

LADiète va reprendre ses séances, mais sous quels auspices recommenceront-elles ? Quelles sont les bases où doit reposer notre espoir ? ou bien de nouvelles agitations doivent-elles encore porter la crainte dans le cœur des citoyens. C'est ce qu'il est important d'examiner. Une influence abhorrée & que la Russie même semble ne plus rechercher, seroit-elle encore à craindre ? Je ne le crois pas.

L'ambition à qui les succès deviennent de jour en jour plus impossibles, voudroit-elle s'opposer au bon ordre, à un meilleur gouvernement que désire tout bon cytoyen ? je ne le crois pas non plus.

Y a-t-il donc encore quelque chose à craindre ? oui : & c'est la vanité humiliée, mécontente, & haineuse, & qui avec l'écume oratoire, vomissant la calomnie, rependant le soupçon, trouble ce qui étoit clair, sépare ce qui étoit uni, arrête le bien & voudroit l'anéantir. Et l'homme qui veut aller jusqu'au motif de tant d'horreurs est tout étonné de n'y voir que ceci " je me révolte „ contre ce bien, car ce n'est pas moi qui „ en retire la gloire

Mais si la cause de ce mal paroît légère, il n'en n'est pas moins vrai que ces effets quoique momentannés, peuvent amener des suites facheuses, & s'il est quelque remède qui puisse en garantir, il semble qu'on doive le chercher dans des notions claires & des idées précises, & par conséquent il semble que le devoir de tout citoyen est d'en rechercher & d'en présenter de semblables.

Si l'on en croit le bruit public, les négociations actuelles doivent aboutir, à proposer aux Polonois l'échange de villes de Torn & de Dantzick, contre les salines de Wielicz-

ka & une partie considérable de la Galicie. C'est à dire. Des revenus considérables, la remanation d'un numéraire immense, que fait sortir l'acquisition du sel, & dont la cherté ôte à nos payfans tout moyen d'acquiescer de l'aifance, enfin la liberté de nos concitoyens, de nos freres, à échanger contre le domaine justement appelé nominal, sur une colonie d'allemands, qui refusoit aux Polonois jusqu'au droit de vendre leurs denrées dans son port.

La question ainsi présentée semble ne pas donner même lieu à délibérer: mais comme il n'est pas possible de connoître à l'avance, l'effervescence que peut produire l'écumé oratoire, on doit chercher à prévoir ses moyens. Le premier sera sans doute de dire. “ Un tel échange sera défavantageux „ au commerce de la Pologne.

A cela je répons “ Non: il lui sera „ probablement avantageux. Car il est probable que si Dantzick appartient à la Prusse, „ il n'y aura aucune difficulté à faire lever „ ce péage exorbitant destiné à faire prendre aux bateaux la route d'Elbing, & par „ conséquent la navigation facile à Dantzick, „ sera à aussi bon marché que l'étoit la navigation difficile du canal d'Elbing, & de „ plus l'on aura à faire à Dantzick à des né-

„ gociants plus routinés, ayant des correspon-
„ dancés plus étendues, & par conséquent
„ pouvant se prêter à des affaires majeure-
„ res.

Une seconde objection que j'ai entendu faire, étoit de dire “ Lorsque Dantzick & El-
„ bing appartiendront au même maître il n'y
„ aura plus de concurrence „

A cela je répons encore “ Non. la
„ concurrence sera la même, car ce ne sont
„ point les maîtres respectifs de ces deux
„ villes, qui font le commerce, mais les négoc-
„ cians qui y sont établis.

La troisième objection que l'on peut me faire est de dire “ Lorsque Dant-
„ zick appartiendra au même maître qu'El-
„ bing, il pourra par des réglemens pro-
„ hibitifs ou des publications déhortatoires
„ faire tomber à volonté le prix des grains, &
„ anéantir tout le profit que pourroient y
„ faire les Polonois.

A cela je réplique “ Messieurs les Ora-
„ teurs vous changez l'état de la question; il ne
„ s'agit plus dans ce que vous dites du cours
„ naturel des choses, mais d'une volonté dé-
„ cidée à ruiner le commerce, ou du moins
„ les profits des Polonois. Or donc Mes-
„ sieurs les orateurs pour pouvoir vous ré-
„ pondre, je suis obligé de supposer pour un

„ instant une telle volonté au maitre d'El-
 „ bing. Je dis pour un instant, car je suis
 „ fort éloigné de prendre pour des signes de
 „ cette volonté, quelques déhortations faites
 „ au sujet de l'exportation, & si, Messieurs
 „ les guerriers Orateurs, à la veille d'une guer-
 „ re vous ne songez qu'à déployer votre élo-
 „ quence, au moins vous ne devez pas trou-
 „ ver mauvais qu'un Roi guerrier songe à rem-
 „ plir ses magasins.

„ Mais je suppose donc que le Maitre d'El-
 „ bing eut une telle volonté de rendre Dant-
 „ zick nul pour les Polonois, & je demande
 „ s'il n'auroit pas de moyen d'y parvenir
 „ sans cet échange avantageux qu'il propo-
 „ se: & je répons qu'il en auroit mille pour
 „ un. Car il peut laisser les choses sur
 „ le pied où elles sont aujourd'hui, & faire pé-
 „ rir Dantzick d'inanition. Ou bien employant
 „ une foible partie des capitaux dormants
 „ dans les caves de son Chateau, il peut en
 „ une couple d'années écarter toute concu-
 „ rence. Enfin des pilotes soit disant mal-
 „ habilles ne peuvent-ils point couler à fond
 „ leurs bateaux de manière à empêcher la na-
 „ vigation pour un assez long temps. Enfin en
 „ supposant la mauvaise volonté, il y a mille
 „ moyens de rendre Dantzick nul pour les Polo-
 „ nois, & de même il y a pour les Polonois

„ mille moyens d'empêcher la mauvaise vo-
 „ lonté, & ces moyens sont un gouvernement
 „ stable & actif, une armée plus disciplinée
 „ que nombreuse, car laugmentation est l'af-
 „ faire d'un instant & la discipline veut des
 „ années entières. Enfin la propagation
 „ d'e cet esprit public qui remplit toutes les
 „ provinces de sollicitudes pour les torts faits
 „ à une seule. Enfin, Messieurs les orateurs,
 „ je compte encore pour la Pologne comme
 „ un grand moyen de felicité au dedans &
 „ de considération au dehors, le discredit où
 „ tombera un jour cette éloquence qui ne
 „ consistant qu'à faire tinter aux oreilles les
 „ mots de Patrie, de liberté, empêche que
 „ l'on entende ceux qui parlent réellement
 „ pour la liberté & la patrie. Le chef-œuvre d'
 „ de cette éloquence sera sans doute, de
 „ mêler le bien du commerce avec l'échange
 „ en question. Le devoir des bons citoyens sera
 „ de prouver que nous devons donner mille
 „ vies pour la liberté de nos freres qui déjà
 „ s'exposent pour y revenir, & que le com-
 „ merce de la Pologne dépend de choses en-
 „ tièrement étrangères à la cession de Dant-
 „ zick. Puissent-ils y réussir, puisse un jour
 „ la sévère raison réduisant toutes les ques-
 „ tions à leur plus simple expression &
 „ à leur moindre dénominateur, écraser de
 „ ses démonstrations les fleurs de cette ré-

„ thorique qui n'a porté jusqu'aprésent que
„ des fruits empoisonnés.

„ Or l'on sent bien que je n'ai point en
„ vue, les orateurs de la Diète, que leurs
„ droits sacrés mettent à l'abri de toute in-
„ terpellation, mais c'est à vous que je me
„ suis adressé orateurs d'entre les seances,
„ dont l'infatigable activité va répandant par
„ tout, les fausses nouvelles, les soupçons,
„ les libelles, & les calomnies.

Un jour le disciple du Dervich Sadi lui
dit. “ O mon maitre, voyez le cruel Giezar
„ comme il dort d'un profond sommeil: le
„ Dervich lui répondit tais toi mon fils, le
„ Ciel a voulu le sommeil du méchant, pour
„ procurer le repos des bons.

„ Ah Messieurs les orateurs, si du moins
„ vous pouviez sommeiller !

Dans plusieurs de nos numéros de l'année
passée, il est fait mention des troubles que
tâchoient de faire naitre en Ukraine les
prêtres du rit grec. Nous avons annoncé
au public la détention de l' Archimandrite.
Dans le Nro: XIII de l'année présente,
nous avons annoncé que toutes les pièces re-
latives à son procès seront rendues publi-
ques. Cette promesse a été donnée plus
authentiquement par *l'Universal* de M. M. les

Maréchaux de la Confédération en date du 13. avril dernier. Nous avons aprésent la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs, que cette affaire se trouve parfaitement éclaircie par une brochure qui vient de paroître, & qui porte le titre d' Extrait du Discours prononcé par un des membres de la Deputation désignée pour examiner les accusations portées contre l' Archimandrite & &.